

GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES



GUIDE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

SICOMAR
de Château-Porcien

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie


**Les Crêtes
Préardennaises**
Communauté de Communes


VALODEA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais

C'EST QUOI ?

La redevance incitative n'est pas une taxe supplémentaire. Elle vient en remplacement de la REOM (la redevance d'enlèvement des ordures ménagères). Ce qui change, c'est le mode de calcul de cette redevance :

- **UNE PARTIE FIXE** comme un abonnement au service,
- **UNE PARTIE VARIABLE** qui est liée à la taille du bac pucé (en fonction du nombre de personnes au sein du foyer) et au nombre de levées.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1/ Chaque bac d'ordures ménagères (à couvercle violet) est équipé d'une puce



2/ La puce est identifiée lors du vidage



3/ Le nombre de levées de chaque bac est enregistré



4/ La facture est établie avec le nombre de levées de votre bac



POURQUOI ?

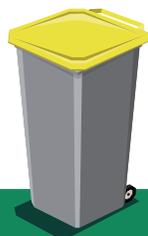
- Réduire la quantité de déchets enfouis non triés.
- Encourager à mieux trier les déchets recyclables.
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable valorisant vos efforts de tri.
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers face à l'augmentation prévue de la Taxe TGAP de 17€ à 65€ la Tonne non triée en 2025.



LE VOLUME DES BACS ORDURES MÉNAGÈRES



- **Résidence secondaire** : 140 L
- **Professionnels** : selon besoin (entreprises, agriculteurs, organismes publics ou privés)
- **Les bacs de tri (couverture jaune)** : sont attribués selon les besoins : 240 L, 360 L et 660 L. Possibilité de bac plus gros ou d'un second bac sur demande



COMMENT BIEN UTILISER MON BAC



Pas de dépôt sur ou au pied du bac, pas de débordement

COMMENT EST COMPOSÉE MA FACTURE ?



PART FIXE 2020

Abonnement au service

- Bac de tri (convercle jaune) Coût moyen **15 €/personne/an**
Nombre de levée des bacs de tri non comptabilisé
- Accès déchèterie Coût moyen **25 €/personne/an**
- Forfait bacs ordures ménagères pucés
 - pour 7 levées de juillet à décembre 2020
 - pour 13 levées par an (2021)Coût moyen **0,28 €/litre/personne/an**
- Gestion du service et facturation :
Coût moyen **4 €/foyer/an**

PART VARIABLE 2020

Coût pour levée supplémentaire du bac ordures ménagères

	de 8 à 13 levées supplémentaires par semestre	de 14 à 26 levées supplémentaires par semestre
BAC DE 140 L	2€50	4€00
BAC DE 240 L	4€30	6€80
BAC DE 360 L	6€40	10€30
BAC DE 660 L	11€80	18€90

QUELQUES CONSEILS POUR LIMITER MA FACTURE

1/ je trie mes déchets
2/ je sors mon bac ordures ménagères pour la collecte lorsqu'il est plein
3/ j'évite le gaspillage alimentaire

4/ je composte ou j'adopte une poule
5/ je donne à des associations ou à mon entourage (*vêtements ou autres*)
6/ j'utilise la déchèterie
7/ J'évite les publicités

JE TRIE MES DÉCHETS

Emballages et papiers



Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires



Emballages en carton



Emballages en métal



Films



Barquettes



Sacs et sachets



Papiers, journaux, magazines



Pots et boîtes



Bac de tri

Ordures ménagères



Déchets d'hygiène



Restes de repas non compostables



Vaisselle cassée



Autres déchets non valorisables



Bac pucé

Emballages en verres



Pots, bocaux, flacons



Bouteilles



Benne à verre

**PAS BESOIN DE LES LAVER...
IL SUFFIT JUSTE DE LES VIDER**

LES BIODÉCHETS

Déchets de cuisine



Restes de repas (hors viande et sauce)



Épluchures, coquilles d'œufs, marcs et filtres à café



Bac pucé



Compost

Déchetterie



Grands cartons



Encombrants



Électroménagers



Mobilier



Déchets dangereux



Branchage



Métaux



Déchets électriques



Gravats



Déchetterie

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



- 1** *Puis-je demander un bac pucé plus petit pour mon foyer ou refuser l'attribution du bac qui m'a été dédié ?*

Non, car chaque bac doit correspondre au nombre de personnes appartenant au foyer.

- 2** *Mon foyer évolue (décès, naissance, départ d'enfant, séparation ...), que dois-je faire pour adapter mon bac pucé et réviser ma facturation Ordures Ménagères ?*

Je prends contact avec ma mairie pour remplir un formulaire de mouvement qui me permettra de changer de bac si nécessaire et de faire évoluer ma facture en conséquence.

- 3** *Je déménage ou j'emménage, quelles sont les démarches à effectuer pour rendre ou obtenir un bac pucé et actualiser ma facture ?*

Je prends contact avec ma mairie pour remplir un formulaire de mouvement. Mon bac pucé n'est pas ma propriété, tant qu'il n'est pas remis à la commune avec le formulaire rempli, la facturation continue.

Si j'emménage, la commune m'attribue un bac et avec le formulaire rempli, la puce est activée pour qu'il puisse être collecté.



- 4** *Si je ne présente jamais ou très peu mon bac pucé à la collecte, vais-je payer la redevance ?*

Oui, chacun doit payer la part fixe comme abonnement obligatoire au service des Ordures Ménagères.



LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



- 5** *Professionnel ou association, je voudrais adapter mon bac ou mes bacs à mes besoins, que faire ?*

Je peux changer de bac ou en demander des supplémentaires (contacter la mairie et remplir le formulaire).



- 6** *J'habite une résidence secondaire, que vais-je payer ?*

Je paierai un forfait quel que soit le nombre de levées de mon bac de 140 L (forfait de 50% de la part fixe d'un foyer de 3 personnes)

- 7** *Quand engagerez-vous un programme compostage ?*

Début 2021, vous recevrez avec votre facture un bon de commande pour un composteur à prix subventionné.

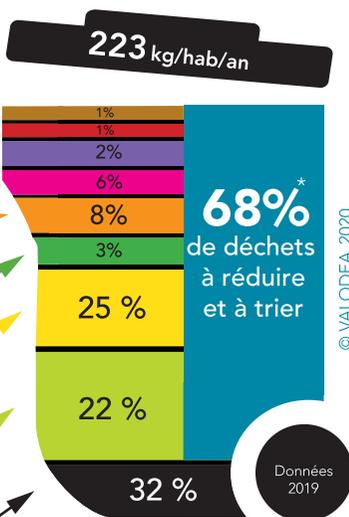
- 8** *Si mes voisins mettent des déchets dans mon bac pucé, est-ce que je vais payer plus cher ?*

Si votre bac pucé sorti pour la collecte n'est pas plein, il peut être complété par vos voisins sans incidence sur votre facture (calculée suivant le nombre de levées et non avec le poids de déchets).



QUE JETTE UN ARDENNAIS ?

STOP
Changeons nos habitudes !



*151 kg/hab/an de déchets peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes !

© VALODEFA 2020

Les Crêtes
Préardennaises
Communauté de Communes

CONTACT FACTURATION :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

03 24 35 22 22 ou om@lescrettes.fr

SICOMAR
de Château-Porcien

CONTACT POUR LES PROBLÈMES DE COLLECTES :

SICOMAR

0800 101 082

Appel
gratuit

sicomar@wanadoo.fr

www.cretespreardennaises.fr